

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 14 août 2018, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 835-18

« Règlement modifiant le règlement numéro 1A-82 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Règlement numéro 836-18

« Règlement modifiant le règlement numéro 821-17 tel qu'amendé décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance desdits règlements peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 août 2018

(Signé) Danielle Chevrette

Danielle Chevrette, greffière par intérim